

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation professionnelle, adaptée aux personnes qui occupent des fonctions de cadre intermédiaire dans le secteur social ou médico-social, ou celles qui souhaitent les assurer, est organisée autour de 5 objectifs :

- Développer les capacités à assumer des responsabilités au sein d'une organisation, aider à investir la fonction de cadre (animation et dynamisation des équipes) permettre de s'adapter aux mutations sociales, culturelles et économiques.
- Acquérir et mettre en œuvre des compétences dans l'élaboration de projets (conception, réalisation, pilotage, évaluation) en respectant le droit des usagers et l'éthique des institutions
- Anticiper, suivre et gérer les moyens matériels et budgétaires d'un service.
- Apprendre à constituer et développer des réseaux de partenariats dans le secteur de l'action sociale et médico-sociale : affiner des qualités de communication dans la relation aux partenaires, financeurs et usagers.
- Etre garant de la qualité du service et du respect des droits des usagers.

Cette formation peut permettre aux candidats de prendre les fonctions de :
Chef de service, responsable de secteurs, cadre d'association ou de service, coordinateur, responsable d'établissement d'accueil de jeunes enfants (décret du 20/02/2007), responsable d'établissement du secteur social et médico-social de moins de 50 salariés (décret du 19/02/2007)

ORGANISATION DE LA FORMATION

La formation comporte 400 heures d'enseignement théorique et 420 heures de formation pratique (stage hors emploi).

Les contenus sont dispensés par des formateurs et des professionnels issus du secteur social et médico social.

L'enseignement théorique est constitué de 4 unités de formation (UF) :

- UF1 : Conception et conduite de projets (90h dont 20h de méthodologie de mémoire)
- UF2 : Expertise technique (150 h dont 30 h de droits et responsabilités)
- UF3 : Management d'équipe (100 h)
- UF4 : Gestion administrative et budgétaire (60h)

La formation pratique se déroule sous la forme d'un stage auprès d'un professionnel exerçant des fonctions d'encadrement dans un établissement ou service social ou médico-social.

Ce stage dure de 6 à 12 semaines selon un calendrier personnalisé pour les stagiaires et doit se dérouler impérativement hors de l'établissement ou du service où le stagiaire est employé (*Circulaire DGAS -4A- 2004--412-2 sept*)

LES ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES

La formation est construite à partir de:

- La mutualisation des savoirs et des pratiques des stagiaires (repérage des besoins et expériences)
- Une approche plurielle des enseignements mixant les différents métiers du secteur social et médico-social : atelier et cours communs avec le **CEMEA/CFPES** (Centre de formation aux professions éducatives et sociales)
- Une méthodologie d'accompagnement à la construction d'une identité professionnelle de cadre notamment au travers d'un suivi personnalisé.

VALIDATION DU DIPLÔME

Quatre épreuves écrites et orales valident l'obtention du C.A.F.E.R.U.I.S.

- **Un dossier technique** : analyse d'une situation posée à partir de l'expérience dans l'emploi ou en stage (10 pages)
- **Une étude de situation de management d'équipe (sujet tiré au sort)**
- **Une étude de cas relative à la gestion administrative et budgétaire**
- **Un mémoire 50 pages** : conception, conduite et évaluation d'un projet d'action traité à partir d'une position d'encadrement. (épreuve organisée par le DRJSCS Ile de France)

3 des 4 épreuves sont organisées par délégation de la DRJSCS par les centres de formation

DURÉE DE LA FORMATION THÉORIQUE

Du 22 septembre 2020 au 8 mars 2022

à raison de 3 à 4 jours / mois

DURÉE DU STAGE PRATIQUE

6 à 12 semaines hors emploi

Allègements possibles

INSCRIPTION ET SÉLECTION

Le dossier d'inscription, adressé au CERPE comprendra une lettre de motivation détaillée, un curriculum vitae, la copie des diplômes donnant accès à la formation, une attestation de l'employeur précisant le poste occupé, les attestations des formations continues effectuées.

Fiche d'inscription, liste des pièces à fournir et calendrier prévisionnel téléchargeables sur www.cerpe.info

dossiers à déposer jusqu'au 28/06/20

A l'issue de l'acceptation du dossier la sélection comportera également un entretien avec deux membres du jury de sélection qui permettra d'apprécier les aptitudes et motivations du candidat ainsi que les éventuels allègements de formation possibles. (**entretiens de mai à juin 2020**)

Les candidats doivent justifier d'un diplôme professionnel de niveau III (DEEJE, DEES, DECSF, DEAS...) ou d'un diplôme homologué de niveau II, d'un diplôme d'auxiliaire médical de niveau III (infirmiers masseurs Kinésithérapeutes...et avoir au moins deux ans d'expérience professionnelle. Si le candidat exerce déjà une fonction d'encadrement, aucune durée d'expérience n'est exigée.

D'autres diplômes professionnels ou universitaires peuvent donner accès à la formation C.A.F.E.R.U.I.S (*nous consulter*).

Coût de la formation

Sélection : 30 € de frais de dossier et 100 € de frais d'entretien (non remboursables)

Coût pédagogique de la formation selon le mode de prise en charge :

- Employeur, OPCO : **7600 € TTC**
- Prise en charge individuelle (*sous conditions*)



Le CERPE est une Association loi 1901 a pour but de dispenser des formations dans le secteur sanitaire et social et de soutenir toute action au service de la petite enfance et du travail social.

Nos partenaires :



Le CERPE est membre d' **UNAFORIS**

Union Nationale des Associations de Formation et de Recherche en Intervention Sociale

C.E.R.P.E

98, avenue de la République
93300 Aubervilliers.

Accès: Métro Ligne 7

arrêt Aubervilliers 4 Chemins

Tél : 01 53 56 10 85 - Télécopie : 01 43 52 16 57

Contact : Michelle DUQUESNE

Email : caferuis@cerpe.info

Site internet : www.cerpe.info



Acteur d'expérience de la promotion professionnelle,
le CERPE vous propose :

**La formation C.A.F.E.R.U.I.S
(Certificat d'Aptitude aux Fonctions
d'Encadrement et de Responsable
d'Unité d'Intervention Sociale)**

En partenariat avec



Le **CAFERUIS** est un diplôme de niveau II inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles et délivré au nom du ministère en charge des Affaires Sociales (Décret du 25/03/2004, Arrêté du 08/06/2004)